

# REGLEMENT DU JEU « OUVERTURE WELDOM »

## ARTICLE 1 : Société Organisatrice

La société « WELDOM - SAS MAIL BRICO » dont le siège social est situé 919 bd Saint-Vincent-de-Paul, 40990 Saint Paul-Lès-Dax organise dans le cadre de sa réouverture un **jeu sans obligation d'achat** à compter du 24 avril au 03 juin 2024 inclus.

## ARTICLE 2 : Accès au Jeu

Le jeu concerné, énoncé ci-dessus, est catégorisé comme suit :

- Le jeu se déroulera dans le magasin Weldom situé au Centre Commercial du Grand Mail, situé Boulevard Saint-Vincent-de Paul 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Il sera annoncé officiellement à compter du 24 avril 2024 et commencera à partir du 24 avril jusqu'au 03 juin 2024 inclus. Il conviendra de se déplacer physiquement dans le magasin du centre commercial pour y participer

### Planning du jeu :

Dans le magasin Weldom, une urne ainsi que des bulletins seront disposés aux caisses et à l'accueil du magasin afin que les clients puissent les remplir et les déposer dans les urnes présentes à cet effet.

Les bulletins de participation dûment remplis conformément aux dispositions du présent Règlement de Jeu, ne nécessitent pas de montant minimum d'achat.

Du 24 avril au 03 juin, tous les lundis, un tirage au sort aura lieu et les lots seront gagnés dans l'ordre énoncés ci-dessous :

- 06 mai : Piscine
- 13 mai : Plancha Forge Adour
- 20 mai : Salon de jardin tressé
- 27 mai : Barbecue Campingaz
- 03 juin : Voiture

## ARTICLE 3 : Inscription et participation aux Jeux

La participation aux Jeux est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats.

Si les renseignements fournis par un participant (nom / prénom / email / téléphone / code postal) étaient erronés ou incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des Jeux et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu, qui viole les règles officielles du Jeu ou encore qui dénigre le jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler les présents Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu.

Toute modification du présent règlement sera portée à connaissance des nouveaux participants et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation à un des Jeux à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **ARTICLE 4 : Principe du jeu**

**Jeu ouverture** : Remplissez un bulletin présent dans le magasin Weldom du centre commercial (sans obligation d'achat), du 24 avril au 03 juin 2024 en renseignant nom / prénom / email / téléphone / code postal et tentez de gagner une Fiat Topolino ainsi que des nombreux lots.

#### **ARTICLE 5 : Dotation**

**Jeu ouverture** : Tirage au sort tous les lundis entre le 24 avril et le 03 juin 2024 (06, 13, 20, 27 mai et 01 juin). Un gagnant par lundi qui remporte le lot désigné en fonction de la date du tirage au sort. Aucun échange de lot n'est possible.

Les lots à gagner sont les suivants :

- 06 mai : Piscine
- 13 mai : Plancha Forge Adour
- 20 mai : Salon de jardin tressé
- 27 mai : Barbecue Campingaz
- 03 juin : Voiture Fiat Topolino

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature des gains. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

## **ARTICLE 6 : Désignation des gagnants**

**Jeu ouverture** : Tirage au sort effectué tous les lundis du 24 avril au 03 juin 2024. Aucune preuve d'achat ne sera demandée aux gagnants. Il sera contacté par téléphone et/ou e-mail dans un délai d'un mois.

Si les informations mentionnées sur le bulletin sont erronées alors le bulletin ne sera pas pris en compte et déchiré. Un autre tirage au sort aura donc lieu.

À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées et par conséquent responsable de leur modification. Il prendra les mesures nécessaires pour que son lot lui parvienne.

Le gagnant dispose d'un délai de 1 mois (à compter de la prise de contact) pour se manifester par tout moyen auprès de la société organisatrice. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être attribué.

## **ARTICLE 7 : Autorisation de publication**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'afficher les noms, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise du lot. Pour les participants de moins de 18 ans, l'accord du représentant légal sera nécessaire. Le représentant légal devra justifier de son lien de filiation direct ou de tutorat venir récupérer le lot en personne.

## **ARTICLE 8 : Données personnelles**

Les données personnelles concernant les participants seront recueillies et traitées par la Société Organisatrice, dans le cadre du Jeu, plus précisément afin d'enregistrer la participation au Jeu, d'informer les Gagnants.

Sous réserve du consentement, les données personnelles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par voie électronique. S'agissant de ces données utilisées à des fins de prospection commerciale, elles seront conservées pendant une durée de 3 ans.

La Société Organisatrice assure prendre toutes les dispositions nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, afin d'assurer la conformité et la sécurité des données personnelles vous concernant. Les participants autorisent toutes les vérifications sur leurs données personnelles. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 14 Avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès et, lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez à tout moment le retirer.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à : centre commercial Grand Mail, BP 125, 1141 Bd Saint-Vincent de Paul, 40994 Saint-Paul-Lès-Dax ou par email à : [communication@grandmail.fr](mailto:communication@grandmail.fr), en précisant votre demande et en joignant une copie de votre pièce d'identité.

## **ARTICLE 09 : Responsabilité et garantie**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

## **ARTICLE 10 : Acceptation du règlement du Jeu**

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

## **ARTICLE 11 : Litige et loi applicable**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

## **ARTICLE 12 : Règlement des Jeux et Dépôt légal**

*Le règlement des Jeux est déposé à :*

*l'étude SCP COUCHOT MOUYEN 28 Rue Thore BP 20111 – 40103 DAX*

*Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.*

*L'avenant sera alors déposé en l'étude SCP COUCHOT MOUYEN 28 Rue Thore BP 20111 – 40103 DAX, dépositaire du règlement avant sa publication.*

*Le règlement des Jeux est disponible sur le site internet [www.grandmail.fr](http://www.grandmail.fr)*

*Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à*

*Centre commercial Grand Mail – WELDOM*

*919 Boulevard Saint Vincent de Paul*

*40990 Saint-Paul-Lès-Dax*

*Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant et de l'intitulé du Jeu).*